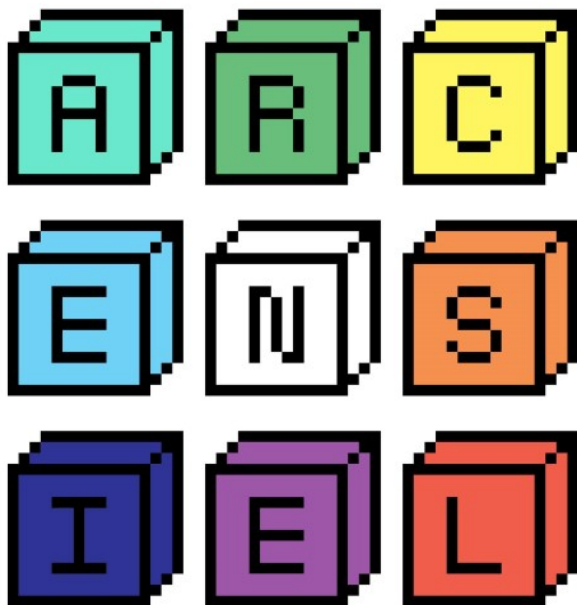


21 novembre 2018-11-21
19h
Amphithéâtre Descartes
ENS de Lyon, site Descartes
15 parvis René Descartes
69007 LYON

Procès-verbal des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire d'arcENSiel, association queer et LGBTI+ de l'ENS de Lyon



Assemblée Générale Extraordinaire

Toutes les adhérent·es de l'association ont été convié·es à cette assemblée par mail par le secrétariat de l'association le 27/10/2018. Un évènement Facebook ainsi que des affiches placées dans l'ENS de Lyon ont complété la communication autour de l'assemblée.

Quinze personnes présentes, dont cinq membres du bureau sortant. Les procurations étant autorisées au nombre de deux maximum par personne, le nombre total de votant·es est porté à dix-sept selon les procurations suivantes :

Antoine CALMETTES à Emmy DUCLOS, Estelle NOUKHKHALY à Jules CHENAL.

Marine LAMBOLEZ et Alex NOIRET dirigent la séance en tant que co-président·es de l'association, Pierre BROUILLET rédige le procès-verbal en tant que co-secrétaire de l'association.

Début de la séance : 19h

Ordre du jour :

- I. **Pourquoi cette AGE ?**
- II. **Description des nouveaux statuts (articles 13 et 14)**
- III. **Vote d'approbation des nouveaux statuts**
- IV. **Motions éventuelles**

. *Les statuts définitifs approuvés par l'AGE se trouvent en annexe à la fin de ce document.*

I. Pourquoi cette AGE ?

Alex NOIRET (co-président·e de l'association) explique la nécessité de procéder à une Assemblée Générale Extraordinaire de manière à pouvoir modifier, dans les statuts de l'association, la composition du Conseil d'Administration en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui permettra le renouvellement de ce Conseil d'Administration dans les conditions les plus efficaces possibles pour l'année qui se prépare.

II. Nouveaux statuts (articles 13 et 14)

Pierre BROUILLET (co-secrétaire de l'association) fait la description du changement des statuts, concernant surtout les articles 13 et 14 des statuts. Les statuts sont quasiment les mêmes, mais la majorité des changements concerne la composition du conseil d'administration :

- Les postes assumés par deux personnes auparavant (co-présidence, co-secrétariat, et co-trésorerie) ne sont plus portés que par une seule personne à chaque fois, et ne sont pas cumulables. Le système des co-postes pouvait être propice à des ambiguïtés quant à la répartition du travail, ce que des postes uniques, certes plus lourds, devraient permettre d'éviter.
- Un certain nombre de postes cumulables plus légers sont créés de manière à mieux déléguer le travail pour des tâches spécifiques :
 - Responsable conférence, en charge des événements comme les conférences (Queer Sais-je ?, colloques, etc)
 - Responsable ressources digitales, en charge du site web d'arcENSiël et des ressources qui y sont disponibles
 - Responsable relations extérieures, en charge de la communication externe de l'association
 - Responsable soirées, en charge des événements festifs (bien que tout le bureau soit évidemment mobilisé à chaque fois)
 - Responsable goodies, en charge de la recherche, de l'achat et de la vente de goodies

Marine LAMBOLEZ (co-présidente de l'association) précise que les autres articles ne changent pas, et procède à leur lecture devant l'assemblée.

Léonard BIANCIOTTO pose une question sur le cumul des postes, s'inquiétant du respect d'un nombre minimal de personnes dans le Conseil d'Administration.

Alex NOIRET (co-président-e de l'association) répond que seuls les postes les plus légers sont cumulables (pas la présidence, la trésorerie et le secrétariat), et le fait qu'il n'y ait qu'une seule personne par poste plus conséquent et un minimum de personnes pour porter les autres postes suffit à respecter les statuts concernant le nombre minimal de personnes dans le Conseil d'Administration.

Alex NOIRET reprend la lecture des statuts.

III. Vote d'approbation des nouveaux statuts modifiés

Pour la description des changements dans ces deux nouveaux articles des statuts, cf. ci-dessus (II. Nouveaux statuts).

Vote d'approbation du nouvel article 13 modifié :

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Le nouvel article 13 est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Vote d'approbation du nouvel article 14 modifié :

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Le nouvel article est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Selon le présent vote, les nouveaux statuts de l'association arcENSiel sont adoptés à l'unanimité des voix exprimées.

IV. Motions éventuelles

Question de **Mathieu PALMERI** concernant le poste de responsable soirées, son ampleur, son utilité.

Réponse de **Marine LAMBOLEZ** : l'objectif est qu'une personne centralise l'organisation afin d'éviter des pertes d'énergie dans la répartition des tâches, etc.

Question d'**Alexandre ASTRUC** concernant la possibilité d'aider quelqu'un dans sa tâche assignée par les statuts.

Réponse de **Marine LAMBOLEZ** : bien sûr, chaque responsable peut recevoir de l'aide dans son propre domaine, et les statuts n'obligent pas à tout faire tout seul tout le temps. Le cas du responsable soirées en est l'exemple : il centralise l'organisation, mais tout le Conseil d'Administration est bien sûr investi dans la soirée organisée.

Question de **Stella GRANIER** concernant la possibilité de la création d'un potentiel groupe Facebook pour débattre de questions au sein du bureau restreint.

Réponse d'**Alex NOIRET** : l'idée est évidemment possible, rien ne l'empêche dans les statuts, mais cette décision revient tout simplement au prochain Conseil élu qui devra convoquer un Conseil d'Administration.

Fin de la séance : 19h42

Co-présidence sortante et co-présidence jusqu'à l'élection du nouveau bureau à l'AGO		Secrétariat
Marine LAMBOLEZ	Alex NOIRET	Pierre BROUILLET

Assemblée Générale Ordinaire

Toutes les adhérent·es de l'association ont été convié·es à cette assemblée par mail par la secrétaire de l'association le 27/10/2018. Un événement Facebook ainsi que des affiches placées dans l'ENS de Lyon ont complété la communication autour de l'assemblée.

Quinze personnes présentes, dont cinq membres du bureau sortant. Les procurations étant autorisées à raison de deux maximum par personne, le nombre total de votant·es est porté à dix-sept selon les procurations suivantes :

Antoine CALMETTES à Emmy DUCLOS, Estelle NOUKHKHALY à Jules CHENAL.

Marine LAMBOLEZ et Alex NOIRET dirigent la séance en tant que co-président·es de l'association, Pierre BROUILLET rédige le procès-verbal en tant que secrétaire de l'association.

Début de la séance : 20h

Ordre du jour :

- I. Bilan moral de l'association et vote
- II. Bilan financier de l'association et vote
- III. Perspectives et projets
- IV. Questions diverses
- V. Élection du Conseil d'Administration permanent

I. Bilan moral de l'association et vote

Le bilan moral exposé lors de l'AGO est disponible en annexe de ce document.

Bilan moral présenté par Marine LAMBOLEZ et Alex NOIRET, co-président·es sortant·es de l'association.

Vote d'approbation du bilan moral de l'association :

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 15

Le bilan moral est approuvé à la majorité des voix exprimées.

II. Bilan financier de l'association et vote

Le bilan financier exposé lors de l'AGO est disponible en annexe de ce document.

Bilan financier présenté par Jules CHENAL, co-trésorier sortant de l'association.

Vote d'approbation du bilan financier de l'association :

Blanc : 1

Contre : 0

Abstentions : 2

Pour : 14

Le bilan financier est approuvé à la majorité des voix exprimées.

Gabrielle BOURREAU intervient concernant les dons et les cotisations (qui sont séparés), et suggère qu'il serait profitable d'essayer de vendre les goodies (tels que les badges) après les chaînes de rentrée de manière à ce que ces deux manières de faire des recettes soient bien distinctes, et donc plus efficaces.

Marine LAMBOLEZ demande à l'assemblée si un autre type de cotisations est envisagé.

Alexandre ASTRUC propose à titre d'exemple un type de cotisation indexé sur le statut de l'étudiant·e, selon s'il est élève payé·e ou étudiant·e non payé·e.

Alex NOIRET souligne dans cette hypothèse un problème, pour ce qui est des étudiant·es extérieur·es, probablement amené·es à payer davantage dans ce cas, ce qui n'est pas conforme à l'esprit d'ouverture à l'extérieur d'arcENSiël.

Jules CHENAL (co-trésorier de l'association) ajoute que la distinction élève/étudiant·e n'est de toute façon pas forcément représentative des moyens de l'étudiant·e par ailleurs. La gratuité de l'association permet que les gens donnent selon leurs moyens et ne se sentent pas forcé·es.

Gabrielle BOURREAU corrobore en disant que le prix libre engage les gens à donner davantage, plus facilement.

Alexandre ASTRUC se réjouit d'avoir ce genre de débats-là, importants pour le futur bureau, même si celui-ci pourra évidemment convoquer une AGE s'il juge nécessaire de changer cette mesure.

Jules CHENAL insiste sur le fait qu'une association plus politique et engagée n'est pas sur le même plan que le Bureau des Élèves ou l'Association Sportive, car il n'y a pas autant l'idée de service rendu dans l'offre d'arcENSiël. L'investissement que représente une adhésion est autre chose qu'un peu d'argent ; la philosophie de l'association requiert surtout des adhérent·es qu'ils soient investi·es dans l'association, et iels n'ont pas besoin d'être obligé·es de payer pour vraiment s'investir.

Vote d'approbation concernant le montant des cotisations à l'association :

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Le montant des cotisations à l'association est donc fixé, comme lors du mandat précédent, à 0€, à l'unanimité des voix présentes.

III. Perspectives et projets

Alex NOIRET rappelle que le lundi 26 novembre 2018 aura lieu le spectacle Drama Queer, initié par les membres sortant du Conseil d'Administration (en partenariat avec ENScène, Champ Libre, ENplaStik, TrENSistor...), et que le prochain bureau devra y participer. Le 11 décembre par ailleurs sera organisée une projection du film « ILLE : Drag Queer » : la continuité entre les deux Conseils successifs doit permettre que ces événements prévus soient menés à bien. D'autres projets plus immédiats sont aussi à envisager pour le prochain Conseil : par exemple, un « Queer Sais-Je ? » en décembre, la semaine du 17 décembre semblant particulièrement indiquée ; et une soirée ArcENScène ou BDE, par exemple en février.

Il reste par ailleurs des idées à trouver pour faire des conférences, des journées d'études, etc...

Élise ZHONG fait une proposition de projet pour l'avenir dans l'assemblée : idée de projeter un documentaire, *L'ordre des mots*, sur la question trans.

Gabrielle BOURREAU avance que, de manière générale, il pourrait être intéressant de proposer des analyses serrées de films, pièces de théâtre, propos, etc, afin de montrer les queerphobies ordinaires présentes dans de nombreux discours qu'on ne repère pas forcément comme queerphobe lorsque c'est pourtant le cas, à cause d'un manque de sensibilisation générale à ces questions. Elle ajoute de plus qu'il serait aussi possible d'insister sur des événements ouverts à tout le monde, permettant à des personnes qui ne savent pas forcément comme ne pas être oppressives.

Marine LAMBOLEZ approuve et complète en répondant que le nouveau poste de responsable ressources digitales pourrait permettre de mettre en ligne de telles ressources.

Elise ZHONG propose, de manière générale, de faire davantage de pédagogie, proposer des événements visant spécialement à éduquer, en précisant que le public est très ouvert.

Alexandre ASTRUC réagit en disant que les soirées sont le meilleur moment pour cela, car les personnes les moins renseignées y viennent sans craindre de ne pas être les bienvenues.

Gabrielle BOURREAU s'inquiète cependant que la consommation d'alcool puisse ne pas aider à la compréhension, lors d'événements festifs.

Marine LAMBOLEZ conclut cette question et précisant qu'il ne reste qu'à faire davantage de Casual Confs sur des sujets très larges, à portée pédagogique.

IV. Questions diverses

Alexandre ASTRUC demande si, comme chez ENScène avec la liste ENSortie, il serait possible de créer un calendrier groupé des événements queer à Lyon.

Alex NOIRET et Marine LAMBOLEZ répondent qu'un tel calendrier est parfaitement envisageable et souhaitable.

Emmy DUCLOS (co-trésorière de l'association) souligne et rappelle que lorsqu'on organise des départs groupés pour des événements au dehors, il faut aussi s'assurer que l'on fait un retour groupé, ce qui n'a pas été le cas lors du dernier départ groupé.

Marine LAMBOLEZ ajoute que les départs groupés sont un point sensible car arcENSIel n'a pas le droit de se revendiquer comme association politique, donc ces départs groupés ne doivent pas être présentés comme un événement organisé par arcENSIel, mais plutôt proposés aux

adhérent-es comme une façon de suivre les membres du bureau qui partent elleux-mêmes en manifestation.

La question est alors posée quant à la possibilité de proposer des pétitions, par exemple, sur la page Facebook de l'association.

Marine LAMBOLEZ confirme, mais souligne qu'il faut davantage partager la pétition qu'inviter les gens à la signer, en termes de formulation.

V. Élection du Conseil d'Administration permanent

Les candidatures aux différents postes sont soumises au vote individuellement.

Présidence : Alex NOIRET

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Trésorerie : Alexandre ASTRUC

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 16

Secrétariat : Élise ZHONG

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 16

Responsable conférences : Iona BRENAC

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 16

Responsable ressources digitales : Stella Granier

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 16

Responsable relations extérieures : Candice TELOUK

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Responsable soirées : Léonard BIANCIOTTO

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 1

Pour : 16

Responsable goodies : Julien ALLASIA

Blanc : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 17

Le Conseil d'Administration permanent est donc constitué suivant les votes précédents.

Présidence
Alex NOIRET

Co-présidence sortante	
Marine LAMBOLEZ	Alex NOIRET

Fin de la séance : 21h43